



**Berne, février 2014**

---

## Information externe concernant e-dec (31)

### e-dec import et export

---

**La mise à jour du 23 février 2014 permettra notamment de mettre en œuvre les innovations suivantes:**

#### Règles de plausibilité nouvelles ou modifiées

##### Specific Check 4

R325 / E205; nouvelle règle: les marchandises en retour doivent être taxées comme des marchandises de commerce.

##### Specific Check 3

R198; règle modifiée: suppression de la direction du trafic 1 «actif» (le trafic de réparation concerne toujours les marchandises non commerciales)

R301; règle redéfinie (champs non utilisables dans le trafic de réparation)

##### Autorisation Check

E155; règle modifiée: élargissement de «declarationTime» avec le code 3 «déclaration subséquente»

##### Check Service Type

E203; nouvelle règle: le «code d'entreposage» (storageType) n'est pas autorisé pour l'exportation.

#### Télécharger des documents électroniques

##### **DTe dans e-dec web export**

La saisie d'un zéro dans le champ «numéro TVA» de la déclaration en douane d'exportation d'e-dec web provoquait une erreur technique lors du téléchargement des décisions de taxation électroniques (DTe); le problème est résolu avec cette mise à jour.

##### **Télécharger les JRTe / JRDe**

Les clients de la douane titulaires d'un compte qui s'étaient enregistrés, pour le téléchargement de documents électroniques, entre la première transmission et la correction (phase 2) d'une déclaration en douane d'importation, ne pouvaient pas télécharger les justificatifs de remboursement (JRT / JRD) de la version initiale. A présent, les titulaires d'un compte peuvent télécharger ces justificatifs par voie électronique.

## Documents PDF relatifs à la déclaration en douane

### Mention «paiement en espèces» sur le bulletin de délivrance

La mention «paiement en espèces» figure à présent sur le bulletin de délivrance de la déclaration en douane d'importation (e-dec standard et e-dec web).

BULLETIN DE DÉLIVRANCE  
Droits de douane  
CHARGES DÉBROUILLÉES  
Date d'émission: 18.01.2016, 08:55

**TEST** LISTE D'IMPORTATION  
Droits de douane

Présentation en douane

Expéditeur: **WIKON FRÉDÉRIC**  
Monsieur WIKON  
Monoparadise 40  
CH-3003 BERN  
Téléphone: +41 31 355 55 55  
Fax: +41 31 355 55 55

Destinataire: **WIKON FRÉDÉRIC**  
Monsieur WIKON  
Monoparadise 40  
CH-3003 BERN  
Téléphone: +41 31 355 55 55  
Fax: +41 31 355 55 55

Statut: 1  
Code: 1  
Montant des droits: 2300.3010  
Montant: 551.0000  
Taux de TVA: 8.0000  
Taux de TVA: 8.0000  
Taux de TVA: 8.0000

Document de douane (DDE) - Notice: Notice de douane (DDE) - Notice de douane (DDE)

Liste d'importation Def. 1 (1) Mesurage/évaluation/qualité  
13CHEE000000196116.3

**paiement en espèces**

Page 1 sur 1

### Date sur le PDF réduit de la DDE

Lorsque le transitaire Ea reprend la déclaration en douane d'exportation (DDE) d'un exportateur non-Ea en vue de la sélection, il déclenche la sélection via le service «sélection et transit» auprès du bureau de douane de contrôle. Le transitaire Ea reçoit ainsi un PDF réduit (voir l'image ci-dessous) qui lui indique seulement le résultat de la sélection.

La date du PDF réduit (affichée en haut à gauche) est adaptée à la date de sélection, étant donné que l'heure de sélection est déterminante notamment pour le calcul du délai d'intervention quand le résultat de la sélection est «bloqué».

Ausfuhrliste **TEST** Ausfuhrliste  
Droits de douane  
12.12.2013, 17:42  
13CHEE00000001962.1

Warenart: **OLEIFICIO SABO**  
WERK HORN  
CH 5025 HORN  
Spezial ITINUM: CH5673

Stellen: **OLEIFICIO SABO**  
WIKON FRÉDÉRIC  
VIA CANTONALE  
CH 5528 MANNING  
Spezial ITINUM: 1000117  
Anzahl: 176.125595529291  
Ref.Nr.: Melika 3757

Spezial: **WIKON FRÉDÉRIC**  
WIKON FRÉDÉRIC  
Monoparadise 40  
CH 3003 BERN  
Spezial ITINUM: 1000117

Positionen: 2  
Paketstücke: 2  
Reinheitsgrad: 551.0000  
Bestimmungsland: DE  
Bezeichnung des Lagers: 0  
Bewertung:  Wertfrei  
Verfahren (Art, Nummer, zusätzliche Angaben):  
AZA mit nachher annulliert  
EUR 1 Warenverkehrsbescheinigung, g, Test vom KSC. Diese  
Bescheinigung ist  
ROESST - 200749  
Modul Opakowania Sp. z o.o.  
ul. Szewalska 1  
PL-23-400 Bilgoraj  
1

1 (1) **FREI OHNE**  
2300.3010

2 (2) **FREI OHNE**  
9101.9100

Seite 1 von 1

## **Date sur le PDF de la liste d'exportation**

Le déclarant, en qualité d'exportateur non-Ea ou de transitaire Ea, reçoit du système de la douane un document PDF (liste d'exportation) pour les déclarations en douane d'exportation acceptées. Ce document PDF comporte notamment le numéro de la déclaration en douane (code-barres) et l'heure de transmission.

Afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des versions de correction de la déclaration en douane, la date affichée en haut à gauche sur le PDF de la liste d'exportation correspond désormais à la date d'établissement, plus précisément à l'heure à laquelle le déclarant a établi la déclaration en douane d'exportation.

## Nouveau schéma XML: version 3.1

Mise en œuvre productive de la version 3.1 du schéma XML. D'autres informations à ce sujet figurent dans le document [Business Use Case Schema V. 3.1](#).

Source:

<http://www.ezv.admin.ch/zollanmeldung/05042/05047/05055/05058/index.html?lang=fr>

La version 3.0 du schéma XML reste valable jusqu'à nouvel avis.

Vous trouverez des informations complémentaires au sujet des règles de plausibilité et des adaptations de la mise à jour de l'hiver 2014 sous les liens suivants:

[Historisation des règles de plausibilité](#)

[Règles de plausibilité d'un point de vue professionnel](#)

[Règles de plausibilité d'un point de vue technique](#)

[e-dec Release Notes pour les clients externes](#)

Meilleures salutations

[Helpdesk CSC](#)